



Exploitez-vous une entreprise de prestation de services personnels?

Si vous avez constitué votre entreprise en société pour fournir des services à une autre entreprise, vous pourriez être considéré comme exploitant une entreprise de prestation de services personnels (EPSP). Généralement, il s'agit d'une EPSP lorsque la personne effectuant le travail serait considérée comme un employé du payeur si ce n'était de l'existence de la société.

Ce que vous devez savoir sur les EPSP

Une EPSP est responsable :

- ✓ de produire la déclaration de revenus des sociétés;
- ✓ d'émettre des feuillets T4 à ses employés;
- ✓ de produire les déclarations de la TPS/TVH.

L'employé constitué en société de l'EPSP est responsable :

- ✓ de produire une déclaration de revenus et de prestations.

Une EPSP est assujettie :

- ✓ aux taux d'imposition fédéraux et provinciaux complets des sociétés;
- ✓ à un impôt supplémentaire de 5% sur ses revenus.

Une EPSP n'est pas admissible :

- ✗ à la déduction accordée aux petites entreprises;
- ✗ à la réduction d'impôt générale;
- ✗ à déduire toutes ses dépenses.

Le Projet pilote sur les EPSP pour vous aider à comprendre vos obligations

En 2022, l'Agence du revenu du Canada a lancé un projet pilote pour analyser les pratiques d'affaires des EPSP et aider celles-ci à mieux comprendre leurs obligations fiscales.

- 1 Phase 1 (juin à décembre 2022) :** Déterminer les entreprises et les industries qui embauchent des EPSP par le biais d'un examen volontaire de leurs dossiers (clients des EPSP).
- 2 Phase 2 (octobre 2023 à l'automne 2024) :** Déterminer les EPSP potentielles au moyen d'activités de sensibilisation et d'éducation pour en apprendre davantage sur leur fonctionnement et la raison pour laquelle elles exercent leurs activités sous ce modèle d'entreprise et les informer de leurs obligations fiscales.

Les résultats des deux premières phases guideront les futures activités d'engagement et d'éducation.

Vous n'êtes pas certain si vous êtes une EPSP? Pour en savoir plus:

canada.ca/entreprise-prestation-services-personnels

Pour en savoir plus sur le Projet pilote :

canada.ca/pilote-entreprise-prestation-services-personnels